



Faits saillants du plan d'activités 2017-2020

Table des matières

RÉSUMÉ	3
APERÇU DES RÉSULTATS DE 2016-2017 (JUSQU'ICI)	4
OBJECTIFS DE 2017 À 2020	9
Total des recettes et des dépenses.....	9
MANDAT ET LOI HABILITANTE	10
APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2017-2020	11
1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province	11
2. Gérer la dette, les placements, l'ONFA et le risque financier de la province, et contribuer à l'élaboration de son plan financier et de ses perspectives budgétaires	11
3. Gérer les relations financières clés	12
4. Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires ainsi que des services de règlement, de paiement, financiers et de production de rapports.	13
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question	14
6. Veiller à ce que toute exécution du plan de continuité des activités (PCA) décentralisé de l'OOF soit couronnée de succès.....	16
ANALYSE CONJONCTURELLE	17
Situation économique	17
Marchés financiers.....	18
Initiatives gouvernementales	18
Conformité réglementaire	19
INITIATIVES FAISANT INTERVENIR DES TIERS	20
PLAN DE MISE EN ŒUVRE	20
PLAN DE COMMUNICATION	20
Plan d'activités	20
Autres communications.....	20
ORGANIGRAMME	21

RÉSUMÉ

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). Les initiatives figurant dans le *plan d'activités 2017-2020* de l'OOF seront axées sur l'atteinte, dans un horizon de planification de 3 ans, des objectifs établis dans la Loi et dans la lettre de mandat du ministre des Finances en date du 1^{er} octobre 2016, ainsi que sur la communication des résultats associés aux plans d'activités des années antérieures. Voici les principales initiatives du plan pour la période de 2017 à 2020 :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province en créant et en mettant en œuvre le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Ce plan offre des renseignements essentiels sur le programme d'emprunt – notamment sur la structure des échéances, les objectifs en matière de diversification ainsi que les stratégies en matière de relations avec les investisseurs, de liquidité, de taux variables, de taux de change et de risque de crédit –, en plus de fournir un aperçu des principaux risques et des stratégies d'atténuation du risque.
2. Gérer la dette, les placements et le risque financier de la province ainsi que l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province en s'efforçant de générer des économies à partir d'activités prudentes de placement des réserves de liquidités en fonction des limites d'exposition au risque, et à partir des fonds d'investissement centralisés et réservés associés à divers organismes publics. Cela nous demande également de gérer les placements liés à l'ONFA en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG) afin de veiller à ce que notre exposition aux risques en matière de taux d'intérêt, de taux de change et de crédit respecte les limites établies dans les politiques, et de contribuer à la préparation du budget annuel, de l'exposé annuel d'automne et des documents financiers trimestriels de la province.
3. Gérer les relations financières clés en créant et en cultivant des relations avec des investisseurs dans les marchés existants et nouveaux ainsi que des relations avec les banques, les prestataires de services financiers et les courtiers en placement. Cela nous demande de créer et publier sur le site Web de l'OOF des produits fournissant des renseignements utiles pour les relations avec les investisseurs et d'autres mises à jour. Maintenir d'étroites relations et un dialogue continu avec les agences de notation afin qu'elles demeurent au courant de la situation, des priorités et des initiatives de la province en ce qui a trait aux finances et remplir des documents déposés auprès de l'organisme américain Securities & Exchange Commission (SEC) et d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières.
4. Fournir des services décentralisés de gestion de la trésorerie et bancaires à tous les ministères et des services financiers de règlement, de paiement, d'administration de prêts, de production de rapports, de technologies de l'information et au client au programme du Trésor en mettant en œuvre des solutions efficaces en matière de trésorerie pour la province et les organismes publics visés. Veiller à ce que la province dispose en tout temps d'une quantité suffisante de liquidités pour satisfaire à ses obligations financières, et continuer à collaborer avec les autres ministères pour prodiguer des conseils sur les éléments associés aux services bancaires et à la gestion de la trésorerie des initiatives du gouvernement, ainsi que des conseils sur la modification des normes comptables et son incidence sur la dette de la province et les intérêts sur cette dette.
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité, et mettre en œuvre les projets et politiques en question en offrant des analyses et des conseils sur les emprunts les moins coûteux, les placements et la gestion du risque dans les organismes publics, sur d'autres propositions financières ainsi que sur des dossiers de décision en matière de soutien opérationnel. Cela nous demande de prodiguer des conseils sur les transactions qui pourraient avoir une incidence sur l'endettement ou le passif éventuel de l'Ontario, y compris les

garanties offertes par la province. Offrir des analyses stratégiques et financières et contribuer au soutien et à la mise en œuvre des activités de modélisation, au besoin, quant aux initiatives, aux politiques et au financement relatifs à l'électricité, y compris l'ONFA, qui pourraient avoir des répercussions fiscales, financières ou économiques sur la province ou la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

6. Veiller à ce que l'exécution du plan de continuité des activités (PCA) de l'OOF soit couronnée de succès en passant en revue et en révisant le cadre organisationnel et les plans des divisions en ce qui a trait au PCA et mener des exercices d'essai du PCA à l'échelle de l'organisation.

APERÇU DES RÉSULTATS DE 2016-2017 (JUSQU'ICI)

L'Office ontarien de financement (OOF) a accompli ce qui suit en appui aux orientations stratégiques figurant dans le plan d'activités 2016-2019¹ :

1. *Mettre en application le programme d'emprunt de la province*
 - Au 31 janvier 2017, l'OOF avait contracté des emprunts de 20,3 milliards de dollars (85 pour cent) par rapport à un objectif d'emprunt à long terme de 23,8 milliards de dollars pour 2016-2017 (selon le document Perspectives économiques et revue financière de 2016). Environ 82 pour cent des emprunts à long terme ont été contractés sur le marché du dollar canadien.
 - La campagne 2016-2017 des Obligations d'épargne de l'Ontario (OÉO) a généré 127 millions de dollars.
 - L'OOF a dégagé un niveau de liquidité suffisant pour que la province puisse satisfaire à l'ensemble de ses engagements financiers et obligations en matière de paiements, ce qui témoigne principalement du fait que notre programme d'emprunt à long terme a constamment une longueur d'avance sur les prévisions.
 - Le 26 janvier 2017, la province a établi à 800 millions de dollars la réouverture de l'émission sur le marché mondial de son obligation verte de janvier 2023. Cette obligation à six ans a été émise en vue de financer douze projets d'infrastructure verts qui mettent l'accent sur les transports propres, la conservation et le rendement énergétique. Cette opération représente la troisième émission d'obligations vertes de la province de l'Ontario, et la plus importante de son histoire.
 - Nous avons fait profiter le programme d'obligations vertes de notre savoir-faire dans les domaines de la comptabilité et de la production de rapports pour ces instruments de placement qui ont su satisfaire aux exigences établies par la communauté des investisseurs. L'OOF a créé et publié le 12 décembre 2016 un deuxième bulletin d'information sur les obligations vertes qui renseigne les investisseurs sur l'utilisation du produit des ventes de la deuxième obligation verte, sur le processus de sélection des projets et sur l'évolution des huit projets sélectionnés.
 - L'OOF a analysé la portée et l'incidence pour la province de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) II et de la Bank Recovery and Resolution Directive (BRRD) et a adopté les modifications requises visant les documents afin de s'assurer que la province dispose d'un accès continu et ininterrompu aux marchés de capitaux européens.
2. *Gérer la dette, les placements, l'ONFA et le risque financier de la province, et contribuer à l'élaboration de son plan financier et de ses perspectives budgétaires*
 - On prévoit actuellement que les dépenses en intérêts sur la dette seront de 11 250 millions de dollars en 2016-2017, soit 506 millions de dollars de moins que les prévisions du *Budget 2016*. Cela s'explique principalement par des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

¹ L'exercice financier de l'OOF prend fin le 31 mars 2017, mais les résultats quantitatifs en matière de rendement sont fournis au 31 décembre 2016, sauf indication contraire.

- Nous avons géré, à notre discrétion, les fonds du Fonds de garantie des prestations de retraite, de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, de la Fondation Trillium de l'Ontario, d'Infrastructure Ontario, ainsi qu'un engagement de capital de la Société ontarienne de financement de la croissance.
- En ce qui a trait à OPG, les placements des Used Fuel and Decommissioning Segregated Funds (fonds réservés pour la gestion du combustible épuisé et pour le déclassement) ont été gérés en vertu de l'ONFA. La valeur des fonds est passée de 16,9 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2015 à environ 19,2 milliards de dollars au 30 septembre 2016.
- L'OOF a également contribué aux efforts de la province en ce qui a trait au budget et aux résultats financiers trimestriels, notamment l'aperçu sur le secteur de l'électricité et les actifs connexes. L'OOF a de plus fourni son expertise-conseil relativement à l'incidence potentielle des initiatives visant les intérêts sur la dette, aux objectifs en matière d'emprunts, aux cotes de crédit et aux réactions des marchés financiers.
- Nous avons mis au service du groupe de travail sur la gestion d'actifs mis en commun notre savoir-faire en matière de modélisation, de conception et de mise en œuvre d'une organisation de gestion d'actifs mis en commun par des institutions du secteur public ontarien au sens large.
- Nous avons géré le pouvoir d'emprunter issu de la *Loi sur l'administration financière* (LAF) et dont la province a besoin pour mettre en œuvre son programme d'emprunt. Nous avons apporté des modifications à la LAF afin de mieux aligner la conversion de monnaies pour les créances arrivant à échéance et devant être refinancées sur la méthodologie utilisée pour calculer le besoin d'emprunter annuel de la province.

3. *Gérer les relations financières clés*

- L'OOF a organisé des tournées de présentation, des rencontres en personne et des téléconférences afin de discuter avec des investisseurs du Canada, des États-Unis, d'Europe et d'Asie, ainsi que des rencontres aux bureaux de l'OOF. L'OOF a fourni des premiers conférenciers et des participants à des groupes d'experts pour des conférences du secteur à Toronto et à New York, L'OOF a fait la promotion du rôle de Toronto à titre de centre financier international.
- L'OOF a poursuivi le développement de son site Web afin d'améliorer la fonctionnalité, d'ajouter des renseignements supplémentaires à l'intention des investisseurs et d'atteindre l'accessibilité totale pour les appareils mobiles. En vertu de la *Directive sur les données ouvertes de l'Ontario*, l'OOF a publié sur son site Web un Inventaire des données ouvertes qui comprend tous les jeux de données que l'OOF crée, rassemble ou gère.
- L'OOF a continué à entretenir d'étroites relations, notamment grâce à des discussions en continu, avec les agences de notation et les banques qui souscrivent et placent les obligations de la province au Canada et ailleurs dans le monde. Plus précisément, l'OOF a tenu ces organisations au courant des priorités et des initiatives du gouvernement ainsi que de certains documents financiers trimestriels et annonces publiques, sans oublier le *Budget 2016*, les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, le document *Perspectives économiques et revue financière de 2016* (exposé annuel d'automne) et l'offre publique sur le marché secondaire d'Hydro One.
- L'OOF s'est assuré de répondre aux exigences réglementaires de plus en plus rigoureuses, notamment en matière de divulgation, et a entretenu d'étroites relations avec les organismes de réglementation des marchés de capitaux internationaux.
- L'OOF a réalisé un suivi de l'exposition au risque de crédit associé aux banques avec lesquelles nous avons des relations.
- L'OOF a réalisé des examens exhaustifs de l'incidence que pourraient avoir des modifications potentielles des règles sur la province, tant à l'intérieur de la province qu'à l'international. Nous avons entre autres analysé la Directive sur les abus de marché de l'Espace économique européen (EEE) et les modifications visant les frais du principal dépositaire central de titres du Canada et consulté, au besoin, les responsables de la réglementation des valeurs mobilières et d'autres participants au marché des capitaux.
- Nous avons assuré un suivi menant à un respect intégral des exigences internationales en matière de retenues d'impôt en ce qui a trait aux accords financiers conclus par la province qui sont régis par

la *Foreign Account Tax Compliance Act* et par la norme commune de l'OCDE en matière de déclaration de la résidence fiscale des personnes morales.

4. *Fournir des services de gestion de la trésorerie et des services bancaires ainsi que des services de règlement, de paiement, d'administration de prêts, de production de rapports, des services financiers et des services aux clients.*
 - L'OOF a offert des services bancaires centralisés à la province en réalisant une gestion stratégique des relations avec les banques ainsi que des services efficaces de gestion de la trésorerie en minimisant les intérêts associés au service de la dette.
 - L'OOF a continué à fournir des services de gestion de la trésorerie à cinq organismes publics et sociétés d'État, dont le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts.
 - L'OOF a géré les exigences complexes en matière de flux de trésorerie et de règlement associées à l'offre publique sur le marché secondaire d'Hydro One en s'assurant que ces transactions de grande envergure devant être réglées en temps voulu soient conclues de façon rapide et exacte.
 - L'OOF a continué de prodiguer des conseils aux ministères sur l'application de la directive sur la gestion de la trésorerie en tenant compte des priorités du gouvernement, notamment le mécanisme de plafonnement et d'échange applicable à l'Ontario.
 - Nous avons poursuivi notre participation stratégique et notre prestation de conseils au groupe de travail interministériel, au Comité de direction et de gouvernance et au bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry) afin d'aider les ministères à respecter les exigences obligatoires en matière de sécurité pour l'acceptation des cartes de crédit et de débit.
 - Après un projet pilote couronné de succès, l'OOF a continué à collaborer avec le ministère des Services sociaux et communautaires pour remplacer le versement des prestations d'assistance sociale par chèques par un versement sur des cartes rechargeables qui conviennent à toutes les personnes n'ayant pas de compte bancaire et qui offrent à tous les Ontariens des économies et des services améliorés.
 - L'OOF a offert des analyses et des conseils au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) sur la structure du Programme de plafonnement et d'échange envisagé et des ventes aux enchères connexes. Le programme établira des liens avec les programmes du Québec et de la Californie, et l'objectif de l'OOF sera de veiller à une gestion financière avisée et à la protection des intérêts de la province.
 - En se basant sur une analyse exhaustive des risques et de l'efficacité, la province a décidé de ne plus accepter les cartes American Express comme mode de paiement. Cette décision a entraîné des économies grâce à l'élimination d'infrastructures parallèles et à la réduction du risque issue de la simplification des exigences de PCI en matière de sécurité des données.
 - Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Finances en vue de mettre au point une stratégie de services électroniques liés à la perception de l'impôt.
 - L'OOF poursuit son interaction avec ses équivalents du gouvernement fédéral et des autres provinces en ce qui a trait aux problèmes rencontrés au cours de l'exercice par le programme de gestion de la trésorerie et des liquidités.
 - L'OOF a continué à offrir de façon efficace et en temps voulu des services de règlement et de paiement liés à la gestion des portefeuilles de dette de la province et de la SFIEO et aux contrats d'achat d'électricité pour le compte des producteurs privés d'électricité.
 - Le commissaire à l'intégrité a déterminé que l'OOF n'avait plus à soumettre, en vue d'un examen, les frais de déplacement du conseil d'administration, du directeur général, de ses subordonnés directs et des cinq employés ayant engagé les dépenses les plus importantes pour l'exercice. Ce passage à un autre niveau d'exigences témoigne de l'exactitude et du respect des délais dont l'OOF a fait preuve en communiquant ses renseignements au Bureau du commissaire à l'intégrité de l'Ontario au fil des dernières années.
 - Nous avons continué de produire des états financiers exacts pour les ministères et organismes et de déclarer la dette, les instruments dérivés et les placements de la province dans le respect

d'échéanciers stricts prévus par la loi. Comme c'était le cas pour les dernières années, les états financiers de l'OOF pour 2015-2016 ont obtenu une certification sans réserve de la part du Bureau du vérificateur général. Encore une fois, le Bureau du vérificateur général n'a trouvé aucun problème important dans les rapports sur la dette et les intérêts sur la dette de la province présentés dans les comptes publics pour l'exercice 2015-2016.

5. *Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question*
 - L'OOF a offert des conseils sur les projets d'immobilisation et les options qui s'offrent aux ministères et aux entités du secteur public.
 - L'OOF a continué son examen des dossiers de décision relatifs aux demandes d'emprunt destinées à l'OOF et issues d'organismes publics, dont certains collèges, conseils scolaires et sociétés d'État de l'Ontario, et prévoit accorder de nouveaux prêts à long terme qui se chiffreront globalement à 400 millions de dollars. Pour le programme de prêts, nous estimons que les économies annuelles se chiffrent à au moins 30 millions de dollars, pour un total d'environ 230 millions de dollars jusqu'ici. Nous avons continué à prodiguer des conseils sur l'émission de dette municipale et les activités de placement, notamment en ce qui a trait à l'application de la norme Prudent Investor (Investisseur avisé) à d'autres grandes municipalités et à la stratégie sur les nouveaux outils de génération de revenus du ministère des Affaires municipales et du Logement.
 - L'OOF a réalisé un suivi des modalités des prêts et garanties de prêts, a examiné des propositions et a prodigué des conseils au sous-ministre et au ministre en ce qui a trait aux options proposées pour modifier les garanties de prêts ainsi que les prêts et les contrats connexes.
 - L'OOF a fourni des analyses et des conseils sur les investissements de la province dans le Fonds ontarien de capital-risque, le Northleaf Venture Catalyst Fund, le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et le fonds Démarrage et expansion. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration en plus d'être le vice-président de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) qui gère les investissements de la province dans ces quatre fonds.
 - L'OOF a prodigué des conseils et des analyses sur les dettes latentes et les conventions d'indemnisation proposées par les ministères et organismes publics qui auraient pour effet d'accroître l'endettement de la province, ce qui comprend les dettes et indemnités latentes pour les grands projets d'infrastructure, les baux immobiliers ou, dans un sens plus large, les emprunts dans le secteur public.
 - Nous avons offert des conseils et réalisé des analyses pour le MEACC en ce qui a trait au Programme de plafonnement et d'échange et des ventes aux enchères connexes et à la sélection d'un prestataire de services pour WCI Inc. qui offrirait du soutien administratif pour le programme.
 - Nous avons offert des conseils et réalisé des analyses pour le MEACC en ce qui a trait à la création d'une nouvelle agence sur les changements climatiques qui serait chargée de la mise en œuvre des programmes de réduction des émissions de carbone du ministère.
 - L'OOF a fourni des analyses et des conseils sur l'application de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* en ce qui a trait aux contrats conclus par des entités du secteur public qui auraient pour effet d'accroître l'endettement ou les dettes latentes de la province.
 - L'OOF a dirigé la création d'un nouveau protocole de partage des pouvoirs et des responsabilités en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* entre le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor.
 - Nous avons prodigué des conseils au ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (MRIS) en ce qui a trait au refinancement dans le secteur privé de la phase 2 du prêt MRIS-MaRS.
 - L'OOF a prodigué des conseils à des ministères, des sociétés d'État et à d'autres organisations publiques en ce qui a trait à des stratégies de structuration de prêts et de rehaussement du crédit.

- Nous avons offert des conseils et réalisé des analyses en vue d'aider le ministère de l'Énergie à aller de l'avant avec des offres publiques d'Hydro One sur le marché secondaire et plus particulièrement, pour l'exercice 2016-2017, l'offre réalisée sur le marché secondaire en avril 2016.
- L'OOF a prodigué des conseils, en collaboration avec le ministère des Finances, afin de faciliter les discussions et la progression en ce qui a trait à l'entente de principe de la province avec les Premières Nations qui vise à élargir l'actionnariat d'Hydro One.
- Par l'entremise d'un groupe de travail, et en collaboration avec Infrastructure Ontario et d'autres services gouvernementaux, l'OOF a fourni des analyses et des conseils en soutien à l'atteinte de l'objectif de dégager la valeur des biens immobiliers provinciaux, notamment en vendant le terrain du siège social de la LCBO en juin 2016 et les propriétés du siège social d'OPG.
- L'OOF a offert des analyses et des conseils sur les politiques en ce qui a trait à la mise en œuvre du Fonds Trillium et au cadre proposé qui régirait les décaissements à partir du Fonds Trillium et à destination des ministères associés aux investissements dans l'infrastructure publique.
- Le directeur général de l'OOF a siégé au comité d'examen du Fonds pour l'emploi et la prospérité des sous-ministres adjoints.
- L'OOF a fourni des analyses et des conseils et a établi l'impact financier du secteur de l'électricité et des initiatives d'optimisation des actifs sur le budget annuel, l'exposé annuel d'automne, les comptes publics et les finances trimestrielles de la province.
- L'OOF a offert son soutien à l'égard des politiques et initiatives sur l'électricité, et plus particulièrement à l'égard de l'incidence fiscale, financière et économique potentielle pour la province et la SFIEO, notamment sous forme d'analyses et de conseils en soutien à la mise en œuvre et à l'expansion du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel, de l'expansion de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel, de la mise en œuvre en cours du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord et du processus d'examen connexe, du rabais sur les factures d'électricité pour les résidences, les petites entreprises et les fermes correspondant à la portion provinciale de huit pour cent de la taxe de vente harmonisée (TVH) et de la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité. L'OOF a également prodigué des conseils et réalisé des analyses sur le reliquat de la dette du secteur de l'électricité.
- L'OOF a fourni des analyses et des conseils sur les nouvelles facilités de prêt proposées et a poursuivi l'application des accords de prêt nouveaux et existants la SFIEO et OPG en ce qui a trait aux projets d'approvisionnement et au refinancement des créances arrivant à échéance.
- L'OOF a poursuivi la mise en œuvre et le renouvellement d'une facilité de crédit entre l'OOF et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) touchant les liquidités, et a également fourni des analyses et des conseils visant à veiller à la supervision financière et à la gouvernance de ces facilités de crédit après la fusion de l'IESO et de l'OPA.
- L'OOF a poursuivi la mise en œuvre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, dont l'objectif est de faciliter les prises de participation des Autochtones aux projets associés aux énergies renouvelables et au transport d'énergie. Au 31 décembre 2016, 8 garanties d'une valeur totale de près de 240 millions de dollars avaient été approuvées en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones. Toutes les demandes sont examinées en collaboration avec un ou plusieurs tiers fournisseurs de services de contrôle diligent.
- L'OOF a poursuivi la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), notamment en réalisant un suivi de la valeur des fonds réservés et de l'approbation par la province du plan type d'OPG pour l'ONFA devant être soumis en 2016 et des documents connexes, et en examinant à des fins d'approbation la présentation par OPG du budget annuel de l'ONFA, son admissibilité aux décaissements et ses demandes de décaissement conformément à l'ONFA et en réalisant une surveillance des garanties provinciales offertes à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en vertu de l'ONFA dans le cadre des exigences en matière de garanties financières de la CCSN à l'endroit d'OPG.
- L'OOF a offert des analyses et des conseils sur les initiatives d'approvisionnement électrique, notamment la remise à neuf de centrales nucléaires.

- L'OOF a continué d'appuyer les discussions liées au développement de l'infrastructure et à la gestion des projets dans le Cercle de feu.
 - L'OOF a fourni des analyses et des conseils sur les politiques de soutien à la consolidation du secteur des sociétés de distribution locale de l'Ontario.
6. *Veiller à ce que toute exécution du plan de continuité des activités (PCA) décentralisé de l'OOF soit couronnée de succès*
- L'OOF a passé en revue et mis à jour le cadre organisationnel relatif au PCA.
 - Les divisions ont réalisé des essais mensuels afin de s'assurer de l'examen et de la mise à jour de leurs plans respectifs.
 - L'OOF a mené deux essais d'application du PCA à l'échelle de l'organisation, pour ensuite apporter des améliorations au plan découlant des résultats des essais.
 - L'OOF a passé en revue la composition des équipes de direction et de soutien de l'organisation en ce qui a trait au PCA.

OBJECTIFS DE 2017 À 2020

Voici les principaux objectifs pour la période de 2017 à 2020 qui sont établis dans la lettre de mandat du ministre des Finances en date du 1^{er} octobre 2016 :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province
2. Gérer la dette, les placements, l'ONFA et le risque financier de la province, et contribuer à l'élaboration de son plan financier et de ses perspectives budgétaires
3. Gérer les relations financières clés
4. Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires ainsi que des services de règlement, de paiement, de production de rapports, des services financiers et des services aux clients
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question

En plus de ce qui précède, l'OOF a établi le principal objectif suivant :

6. Veiller à ce que toute exécution du plan de continuité des activités décentralisé de l'OOF soit couronnée de succès

Total des recettes et des dépenses

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016-2017	
	Au budget	Prévision provisoire
Total des recettes	30 071	30 117
Total des dépenses	27 068	27 050
Excédent net	3 003	3 067

MANDAT ET LOI HABILITANTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). La Loi établit les objectifs de l'OOF. Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt et d'investissement pour la province de l'Ontario et gère la dette de la province;
- offre des services de gestion de la trésorerie et d'autres services financiers à la province;
- prodigue des conseils sur des questions financières aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et d'autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent par l'entremise de l'OOF ou de sources externes.

L'OOF fournit également une vaste gamme de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) ainsi qu'à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario ou Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier).

La LGFP décrit aussi certains pouvoirs financiers exercés par les employés de l'OOF pour le compte du ministre des Finances en vue de réaliser les emprunts de la province, de gérer sa dette et de placer ses réserves de liquidités.

APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2017-2020

Nos activités seront axées sur le soutien aux orientations stratégiques présentées ci-dessous :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province

Aperçu

L'OOF s'efforce de veiller à ce que les emprunts de la province et de la SFIEO soient avantageux sur le plan financier. Les prévisions pour l'ensemble des emprunts publics à long terme se chiffrent à 23,3 milliards de dollars pour 2017-2018 et à 28,7 milliards de dollars pour 2018-2019. Cette année, les objectifs pourraient s'avérer difficiles à atteindre en raison de la situation économique mondiale et de celle du marché, ainsi que des restrictions en matière de ressources avec lesquelles l'OOF doit composer. Voici quelques autres défis auxquels l'OOF fait face :

- les exigences d'emprunt constamment élevées de la province, y compris des montants qui devront provenir de l'extérieur du Canada;
- la concurrence sur les marchés des autres emprunteurs importants établis à l'intérieur et à l'extérieur du pays;
- les exigences réglementaires en évolution comme Bâle III, Dodd-Frank et EMIR qui continuent de rendre la couverture de la dette extérieure plus coûteuse et plus difficile à obtenir dans la mesure requise par la province;
- les défis potentiels associés à la cote de crédit de l'Ontario; un abaissement de la cote pourrait entraîner une hausse des coûts des emprunts;
- la gestion des baisses de la cote et des faillites des contreparties et la poursuite de l'utilisation de swaps garantis visant à atténuer le risque de crédit.

Plan de mise en œuvre

- Répondre aux besoins de la province en matière de financement de façon économique et prudente.
- Gérer la campagne des Obligations d'épargne de l'Ontario.
- Poursuivre la surveillance du marché des obligations vertes en vue de noter des occasions d'émission dans le cadre du programme d'obligations vertes.

2. Gérer la dette, les placements, l'ONFA et le risque financier de la province, et contribuer à l'élaboration de son plan financier et de ses perspectives budgétaires

Aperçu

L'OOF gère les portefeuilles de dette et de réserves de liquidités ainsi que des fonds d'investissement pour le compte de divers organismes publics, en plus de réaliser une gestion conjointe des Ontario Nuclear Funds avec OPG. L'OOF atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés de capitaux en appliquant des politiques de gestion du risque caractérisées par la prudence qui visent à minimiser les risques financiers grâce à un respect des limites approuvées en matière d'exposition au risque et de pertes. Les limites en matière de politiques de gestion du risque et d'exposition au risque des divers programmes sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF. L'OOF participe de plus à l'atteinte des objectifs en matière d'intérêts sur la dette, d'emprunt et de gestion de la dette, aux prévisions budgétaires reliées à l'incidence du secteur de l'électricité, à l'exposé annuel d'automne et à d'autres documents financiers publiés tous les trimestres.

Plan de mise en œuvre

- Générer des économies à partir des activités prudentes de placement des réserves de liquidités en fonction des limites d'exposition au risque, et à partir des fonds d'investissement centralisés et réservés associés à divers organismes publics. Gérer les placements associés à l'ONFA en collaboration avec OPG.
- Veiller à ce que les taux d'intérêt, les taux de change et l'exposition au crédit se trouvent à l'intérieur des limites établies dans les politiques.
- Collaborer au budget annuel de la province, à l'exposé annuel d'automne et aux autres documents financiers publiés tous les trimestres, notamment par l'aperçu sur le secteur de l'électricité; prodiguer des conseils sur l'incidence potentielle des initiatives relatives aux intérêts sur la dette, les objectifs en matière d'emprunt, les cotes de crédit et les réactions des marchés financiers. Continuer à jouer un rôle important en ce qui a trait à la rédaction du budget annuel et des états financiers trimestriels de la province en fournissant en temps voulu des renseignements financiers exacts et en produisant la section consacrée à l'emprunt et à la gestion de la dette du budget et de l'exposé annuel d'automne.
- Continuer à mettre en œuvre les changements applicables en vertu des exigences des réformes financières et réglementaires, notamment les conséquences en constante évolution de Bâle III, EMIR et Dodd-Frank.

3. *Gérer les relations financières clés*

Aperçu

L'OOF veille à ce que les investisseurs et la communauté financière au Canada et à l'étranger obtiennent des renseignements financiers à jour en temps opportun afin de pouvoir prendre des décisions éclairées au sujet des titres de créance de la province de l'Ontario. Les activités de relations avec les investisseurs de l'OOF soutiennent l'atteinte des objectifs du programme d'emprunt en conservant les investisseurs qui optent pour les titres de la province et en en trouvant de nouveaux. L'OOF veille également à ce que les agences de notation comprennent les politiques, le budget et le rendement financier de la province et témoignent de ces facteurs comme il se doit dans leurs rapports et leurs décisions relatives aux cotes.

L'OOF gère les relations que le gouvernement entretient avec les institutions financières, et plus particulièrement les principales banques canadiennes et internationales, leurs filiales axées sur le courtage de valeurs mobilières ainsi que leurs agents de dépôt et agents financiers. Cela comprend l'acquisition et le suivi, pour le compte de la province et de certaines sociétés d'État, de produits et services avantageux sur le plan financier.

Plan de mise en œuvre

- Appuyer le programme d'emprunt de la province en établissant et en cultivant des relations avec les investisseurs dans les marchés actuels et de nouveaux marchés. Créer en temps opportun des produits fournissant des renseignements utiles pour les relations avec les investisseurs, notamment des mises à jour du site Web de l'OOF.
- Maintenir d'étroites relations et un dialogue continu avec les agences de notation afin qu'elles demeurent au courant de la situation, des priorités et des initiatives de la province en ce qui a trait aux finances.
- Gérer les relations qu'entretient l'Ontario avec les banques, les prestataires de services financiers et les maisons de courtage de valeurs mobilières.
- Déposer les documents réglementaires exigés par les organismes suivants et tout autre organisme de réglementation pertinent : Securities & Exchange Commission (SEC) aux États-Unis, United Kingdom Listing Authority (UKLA), Bourse du Luxembourg (BdL) et Australian Securities Exchange

(ASX). Mener les conférences téléphoniques exigées dans le cadre du contrôle diligent avec les preneurs fermes et courtiers associés aux titres de créance de la province et avec leurs conseillers juridiques.

- Conclure des swaps garantis et réaliser leur tenue en collaboration avec les banques jouant le rôle de contreparties en vue de limiter les pertes financières qui résulteraient d'un incident de crédit.
 - Gérer les changements découlant des réformes du domaine financier et de la réglementation connexe, notamment en jouant le rôle de liaison avec les responsables de la réglementation et leurs avocats, au besoin.
4. *Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires ainsi que des services de règlement, de paiement, financiers et de production de rapports.*

Aperçu

L'OOF offre à la province des services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés. Une prestation efficace de ces services permet une prestation efficiente des services provinciaux et contribue à minimiser les intérêts associés au service de la dette. L'OOF est responsable des fonctions de règlement, de paiement, de comptabilité et de production de rapports associées aux programmes de gestion de la dette de la province et de la SFIEO, ainsi qu'à la production des rapports des organismes publics.

Plan de mise en œuvre

- Cibler et mettre en œuvre des solutions de trésorerie efficaces pour la province et certains organismes publics clients.
- Veiller à ce que la province dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour satisfaire à ses obligations.
- Même si les mesures visant le respect des normes sur la sécurité du secteur des cartes de paiement (PCI) en sont maintenant à l'étape de maintien, l'OOF va continuer à travailler avec les autres parties intéressées de la FPO et le responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de veiller à ce que les examens externes obligatoires continuent d'indiquer que la province respecte l'ensemble des normes PCI applicables.
- Après la conclusion d'un projet pilote réussi, continuer à collaborer avec le ministère des Services sociaux et communautaires à la mise en œuvre d'une carte de paiement rechargeable destinée aux prestataires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ne disposant pas d'un compte bancaire.
- Continuer de prodiguer des conseils aux ministères et organismes publics en ce qui a trait aux éléments des initiatives gouvernementales touchant les services bancaires et la gestion de la trésorerie et en ce qui a trait aux options convenables sur le plan des services bancaires, à la modernisation et aux questions juridiques et réglementaires connexes.
- Continuer à collaborer avec les associations sectorielles et les gouvernements fédéral et provinciaux sur des initiatives de modernisation et des problèmes propres au secteur public.
- Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun à la SFIEO de services de règlement et de paiement, notamment le règlement des contrats d'alimentation électrique de la SFIEO.
- Continuer à travailler au remplacement du système de financement des organismes publics par un nouveau système développé à l'interne, mais administré à l'externe qui est en mesure de traiter tous les prêts accordés par l'OOF et la province. Nous prévoyons que la progression respectera l'échéancier et que le nouveau système sera opérationnel en 2017-2018.

- Fournir en temps voulu des estimations fiables de la dette nette et de la dette totale à l'intention du budget annuel 2017 et des rapports trimestriels de la province pour l'exercice budgétaire en question, ce qui comprend le document Perspectives économiques et revue financière.
 - Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun de services de production de rapports financiers à la province en ce qui a trait à la dette, aux produits dérivés et aux placements. Continuer à produire en temps opportun pour le compte des organismes publics des états financiers exacts qui permettront de réussir les examens réalisés par le conseil d'administration de l'OOF et le Bureau du vérificateur général.
 - Poursuivre la collaboration avec le Bureau du contrôleur provincial en vue de fournir une rétroaction à valeur ajoutée sur le chapitre 2 du rapport annuel du Vérificateur général de l'Ontario qui porte sur les Comptes publics de l'Ontario.
 - Continuer à suivre et à évaluer tout nouveau développement dans le domaine comptable qui touche les rapports que la province ou ses organismes doivent produire et qui est associé à l'International Accounting Standards Board, au Financial Accounting Standards Board aux États-Unis, au Conseil des normes comptables ou au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés Canada.
5. *Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question*

Aperçu

L'OOF offre des analyses et des modélisations ainsi que des conseils financiers au ministère des Finances, à d'autres ministères, à la SFIEO, à des sociétés d'État et à d'autres organismes publics en ce qui a trait aux politiques et projets financiers, aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité et aux emprunts sur les marchés des capitaux. L'OOF offre également de l'aide pour structurer et conclure des transactions financières et retenir les services de conseillers financiers du secteur privé. L'OOF dirige l'établissement du Fonds Trillium et continuera à collaborer avec le ministère des Finances, Infrastructure Ontario et d'autres ministères sur des initiatives d'optimisation des actifs en cours, par exemple en ce qui a trait à dégager la valeur de certains biens immobiliers de la province. L'OOF fournit du soutien et réalise des analyses à la province alors qu'elle va de l'avant en ce qui a trait à la vente graduelle de 60 pour cent des actions d'Hydro One.

L'OOF continuera à soutenir et à faciliter la mise en œuvre de diverses autres initiatives gouvernementales, dont le Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario et les investissements dans le domaine du capital-risque en Ontario.

Plan de mise en œuvre

- Offrir des analyses et des conseils portant sur des dossiers de décision et d'autres propositions financières. Minimiser le coût des transactions et répondre de la meilleure façon possible aux attentes du marché en développant la structure des transactions et en négociant les modalités détaillées.
- Prodiger, à l'intention d'organismes publics, des conseils sur les emprunts les moins coûteux, les placements et la gestion du risque.
- Donner des conseils sur les transactions qui exigent des garanties de la part de la province ou des garanties qui pourraient par ailleurs alourdir l'endettement ou les dettes latentes de l'Ontario.
- Élaborer des politiques en matière de taux d'intérêt, d'emprunt, de placement et de gestion du risque, et prodiguer des conseils à l'intention des ministères et des organismes publics en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à d'autres questions touchant le financement.
- Offrir un soutien aux initiatives de l'Ontario dans divers secteurs de l'industrie.

- Offrir un soutien continu à l'initiative gouvernementale voulant que l'OOF offre des prêts aux organismes publics.
- Offrir du soutien au gouvernement au besoin en ce qui a trait aux prêts et aux garanties de prêts du ministère des Finances.
- Continuer à prodiguer des conseils à des ministères, des sociétés d'État et à d'autres organisations publiques en ce qui a trait à des stratégies de structuration de prêts et de rehaussement du crédit.
- Prodiguier des conseils, au besoin, en ce qui a trait à l'évaluation des actifs de la province, notamment les investissements dans ses entreprises commerciales, et fournir des analyses et des conseils sur l'optimisation des actifs en vue d'accroître l'efficacité et de maximiser la valeur.
- Offrir des analyses en matière de finances et de politiques et offrir un soutien aux activités de modélisation, au besoin, quant aux initiatives et politiques relatives à l'électricité qui pourraient avoir des répercussions fiscales, financières ou économiques sur la province ou la SFIEO, notamment les suivantes :
 - *La Loi de 2016 sur la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité.*
 - La mise en œuvre en continu du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel.
 - La mise en œuvre en continu du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord.
 - L'expansion de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel.
 - Les initiatives relatives à l'approvisionnement en électricité et à la conservation de l'électricité.
- Offrir des services de contrôle diligent et des conseils financiers au ministre des Finances en ce qui a trait aux demandes reçues en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.
- Réaliser un suivi et fournir des projections fiscales et financières sur le secteur de l'électricité pour le compte de la province et de la SFIEO, ce qui comprend les analyses et les conseils fournis au ministre des Finances sur le reliquat de la dette, la production de rapports réguliers sur les sources de recettes de la SFIEO (p. ex. la redevance de liquidation de la dette pour les utilisateurs ne faisant pas l'objet d'un tarif résidentiel qui doit prendre fin le 1^{er} avril 2018 selon la législation et les paiements tenant lieu de taxes) et les dépenses (p. ex. intérêts sur la dette).
- Offrir des analyses et des conseils en soutien à une administration efficace de l'ONFA et d'autres initiatives ayant trait au passif dans le domaine nucléaire, par exemple le suivi et l'examen de la mise en œuvre par OPG du plan type pour l'ONFA au fil de ses modifications occasionnelles, l'approbation des budgets annuels de l'ONFA (ce qui comprend les dépenses liées aux investissements) et l'examen des documents relatifs aux garanties financières censés être soumis à la CCSN en 2017, ce qui comprend l'examen, le suivi et l'obtention d'une approbation pour toute incidence touchant une garantie provinciale accordée à la CCSN en vertu de l'ONFA.
- Offrir des analyses et des conseils sur des questions touchant l'approvisionnement, le financement et le recouvrement des coûts dans le domaine de l'énergie nucléaire, y compris en ce qui a trait à la remise à neuf de centrales nucléaires.
- Poursuivre les efforts de l'OOF en matière de suivi, d'examen et de soutien des discussions sur les politiques de développement des gisements du Cercle de feu.
- Poursuivre l'étroite collaboration de l'OOF avec le personnel du MRIS et de la SOFC en ce qui a trait aux méthodes de gestion des investissements de la province dans le secteur ontarien du capital-risque. Appuyer le rôle du directeur général en tant que vice-président du conseil d'administration de la SOFC.
- Fournir des services d'analyse et de contrôle diligent en ce qui a trait aux demandes soumises au Fonds pour l'emploi et la prospérité et aux demandes pertinentes adressées au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et au Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario.
- Continuer de soutenir l'initiative d'optimisation des actifs du gouvernement, par l'élargissement de l'actionnariat d'Hydro One en fournissant des analyses et des conseils financiers et l'emploi des recettes nettes du Fonds Trillium pour soutenir les investissements en infrastructure.

- Fournir des services de coordination et de supervision pour certaines initiatives d'optimisation des biens immobiliers comme le dessaisissement des propriétés du siège social d'OPG et des terrains Seaton et Lakeview.
 - Diriger la mise en œuvre du Fonds Trillium afin de soutenir les investissements en matière de transport de passagers et de marchandises, et dans d'autres infrastructures jugées prioritaires.
6. *Veiller à ce que toute exécution du plan de continuité des activités (PCA) décentralisé de l'OOF soit couronnée de succès.*

Aperçu

Le PCA demeure en vigueur et est mis à jour si nécessaire afin de pouvoir être exécuté avec succès, de sorte que le personnel puisse, en cas d'interruption des activités, s'acquitter des tâches essentielles et soumises à des contraintes de temps.

Plan de mise en œuvre

- Passer en revue et mettre à jour le cadre organisationnel relatif au PCA.
- Passer en revue et mettre à jour les plans des divisions.
- Planifier et exécuter à l'échelle de l'organisation des exercices d'essai du PCA.
- Passer en revue la composition des équipes de direction et de soutien de l'organisation en ce qui a trait au PCA.

La mise en œuvre des orientations stratégiques ci-dessus exigera une conformité réglementaire et des technologies de l'information fiables.

ANALYSE CONJONCTURELLE

Situation économique

Les perspectives économiques pour l'Ontario, qui sont décrites ci-dessous, se basent sur la vision moyenne adoptée dans le secteur privé en date de janvier 2017. Comme c'est le cas de toute projection, la réalité pourrait être plus ou moins favorable que ces perspectives. Les risques immédiats les plus importants qui menacent nos perspectives sont la hausse des taux d'intérêt et l'incertitude à l'égard de la future politique économique des États-Unis. En ce qui a trait à la planification des activités, l'OOF reconnaît qu'il pourrait faire face à une demande accrue de services financiers ou autres.

L'économie ontarienne poursuit sa croissance dans un climat économique mondial marqué par l'incertitude. Le PIB de l'Ontario a affiché une hausse de 2,5 pour cent en 2015. Les responsables des prévisions dans le secteur privé font état, en moyenne, d'une croissance du PIB réel de 2,6 pour cent en Ontario en 2016, et s'attendent à une croissance de 2,3 pour cent en 2017, de 2,2 pour cent en 2018 et 2,0 pour cent en 2019. Les perspectives économiques témoignent de facteurs externes comme la croissance de l'économie américaine, les cours du pétrole et la valeur du dollar canadien. La croissance stable de l'économie américaine, les répercussions découlant en continu du fait que le dollar canadien devient plus concurrentiel et les cours du pétrole favorisent toujours la croissance de l'économie ontarienne. On prévoit que l'économie de l'Ontario se renforcera alors que la croissance touche les principaux secteurs de l'économie comme les dépenses des ménages et les exportations. La récente hausse des taux d'intérêt et l'incertitude à l'égard de la politique commerciale américaine représentent un risque de voir se ternir les perspectives économiques de l'Ontario.

Les États-Unis représentaient, en accueillant 80 pour cent des exportations ontariennes de marchandises en 2015, le plus important partenaire commercial international de la province de l'Ontario. La croissance économique américaine s'est renforcée pour atteindre 2,6 pour cent en 2015, après avoir grimpé à 2,4 pour cent en 2014. Les perspectives Blue Chip de janvier 2017 qui témoignent du consensus prévoient que l'économie américaine affichera une croissance annuelle de 1,6 pour cent en 2016, de 2,3 pour cent en 2017 et de 2,4 pour cent en 2018.

Le prix du baril de pétrole brut WTI (West Texas Intermediate) a chuté de plus de 70 pour cent depuis le sommet de 108 \$ atteint en juin 2014 et se situait sous les 30 \$ au début 2016, ce qui témoigne de la force de l'offre et du fléchissement de la demande à l'échelle mondiale. Le cours moyen du baril WTI a été de 43 dollars américains en 2016 après s'être établi à 49 dollars américains en 2015. L'entente récemment conclue entre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et d'autres producteurs de pétrole et visant une réduction de la production a entraîné une hausse des cours du pétrole. La moyenne des prévisions du secteur privé pour le cours du baril de pétrole WTI se chiffre à 54 dollars américains pour 2017, soit un niveau nettement inférieur à celui de la période allant de 2010 à 2014.

La chute abrupte des cours du pétrole et les politiques monétaires divergentes appliquées par le Canada et les États-Unis ont contribué à la dépréciation du dollar canadien dont la valeur moyenne s'est établie à 78,2 cents américains en 2015, par rapport à 90,5 cents américains en 2014. Le dollar canadien a poursuivi son déclin en 2016, sa valeur moyenne s'établissant à 75,4 cents américains. Les prévisions du secteur privé font état d'un dollar canadien valant 74,5 cents américains en moyenne en 2017.

Le marché de l'habitation en Ontario a continué à se renforcer en 2016, alors que nous pouvons remarquer une hausse des revenus et du nombre de ménages. Les reventes de maisons existantes et les prix de revente ont affiché des hausses respectives de 9,4 pour cent et de 15 pour cent en 2016. Le nombre de mises en chantier était également en hausse pour l'Ontario en 2016. Les économistes du secteur privé prévoient une inflexion en douceur pour le marché du logement de l'Ontario. On prévoit que les reventes et les prix des maisons se stabiliseront au cours des prochaines années alors qu'une saine

demande basée sur l'évolution démographique sera amoindrie par la hausse graduelle des taux d'intérêt et les sommets historiques en matière d'évaluations et de dette hypothécaire.

Certains risques menacent les perspectives du marché du logement. Au cours des dernières années, les prix des maisons ont connu une hausse supérieure à celle des revenus des ménages, ce qui a entraîné une hausse de la dette hypothécaire. Voilà pourquoi le marché du logement en Ontario est maintenant moins abordable. Malgré des taux hypothécaires à des planchers historiques, les coûts de possession mensuels sont élevés par rapport aux tendances à long terme. Le taux d'endettement et les prix de revente élevés pourraient mettre les ménages ontariens dans une position vulnérable si jamais un choc économique défavorable a lieu.

Marchés financiers

La croissance économique modérée et l'inflation globale demeurant sous la cible de 2 pour cent ont poussé la Banque du Canada à maintenir le taux cible de financement à un jour qui demeure à 0,5 pour cent depuis la mi-2015. La plupart des économistes du secteur privé ne s'attendent pas à ce que la Banque du Canada hausse ses taux avant la mi-2018.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a haussé ses taux lors de sa réunion de décembre 2016, invoquant la hausse de l'inflation et le renforcement du marché du travail. On prévoit que la Fed continuera de hausser les taux, mais de façon graduelle. En revanche, la politique monétaire de l'Union européenne est demeurée très accommodante. En janvier, la Banque centrale européenne a annoncé que les taux d'intérêt allaient demeurer inchangés et que selon ses prévisions, ils allaient être seulement maintenus ou abaissés durant une longue période, bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs.

Au Canada, bien que les prévisions fassent état de taux d'intérêt à long terme maintenus à des planchers historiques, on estime qu'ils afficheront une hausse graduelle au cours des prochaines années. Le déclenchement prévu de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis par la Réserve fédérale et les résultats des dernières élections présidentielles appliquent déjà une pression à la hausse sur le rendement des obligations canadiennes.

Selon les prévisions du secteur privé, le taux des obligations du Trésor canadien à trois mois devrait afficher une hausse graduelle, passant d'une moyenne de 0,5 pour cent en 2016 à 0,6 pour cent en 2017, pour ensuite grimper à 0,9 pour cent en 2018. Selon les perspectives Blue Chip de janvier 2017 qui témoignent du consensus, le taux des obligations du Trésor américain à trois mois devrait afficher une moyenne de 0,9 pour cent en 2017, pour ensuite grimper à 1,6 pour cent en 2018.

Le taux moyen des obligations du gouvernement du Canada à dix ans était de 1,3 pour cent en 2016. On prévoit que le taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans connaîtra une hausse pour se chiffrer à 1,9 pour cent en moyenne en 2017, puis à 2,4 pour cent en 2018. Selon les perspectives Blue Chip qui témoignent du consensus, le taux des obligations du gouvernement américain à 10 ans sera de 2,7 pour cent en moyenne en 2017 et de 3,1 pour cent en 2018, en hausse par rapport à une moyenne de 1,8 pour cent en 2016.

Initiatives gouvernementales

Les développements en matière de politiques gouvernementales et le rendement financier dans le secteur de l'électricité en Ontario, qui comprend OPG, Hydro One et les services publics municipaux, pourraient avoir une incidence sur les besoins en matière d'emprunt par l'entremise des flux de trésorerie vers la SFIEO. Plus particulièrement, les efforts continus que déploie la province pour élargir l'actionnariat d'Hydro One engendreront d'importants flux de trésorerie entrants pour la SFIEO.

L'OOF poursuivra la surveillance du marché des obligations vertes en vue de noter des occasions d'émission dans le cadre du programme d'obligations vertes. L'OOF dirigera la mise en œuvre du Fonds Trillium qui affectera à des investissements en infrastructure à l'échelle de l'Ontario les gains nets réservés à cet effet découlant des ventes d'actifs admissibles. L'OOF offrira également un soutien financier au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique en ce qui a trait au Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario et à l'établissement d'un Compte de réduction des gaz à effet de serre et d'une agence sur les changements climatiques.

L'OOF fournira également des analyses et des conseils de nature financière en soutien à l'engagement de la province à dégager la valeur de biens désignés et continuera de collaborer avec Infrastructure Ontario dans d'autres secteurs du gouvernement afin d'optimiser certains éléments du portefeuille immobilier de la province, et plus particulièrement en ce qui a trait à la vente des propriétés du siège social d'OPG et des terrains de Seaton et de Lakeview.

Conformité réglementaire

L'OOF veillera à ce que l'information que la province doit divulguer en lien avec son émission de titres de créance dans les documents connexes, les rapports publiés périodiquement (notamment le Budget, les résultats financiers trimestriels, les Comptes publics de l'Ontario et le document « Perspectives économiques et revue financière » publié en automne) et d'autres documents d'information publiés ou déposés en vertu des lois et règles sur les valeurs mobilières applicables aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Australie, en Suisse et à Singapour soit déposée en temps voulu et conformément à ces exigences. L'OOF réalisera un suivi continu des exigences réglementaires afin de s'assurer que la province dispose d'un accès à ces marchés en permanence.

INITIATIVES FAISANT INTERVENIR DES TIERS

Exception faite du gouvernement provincial, il n'existe aucune tierce partie avec laquelle l'OOF aurait noué un partenariat ou une relation de financement aux fins de la mise en œuvre des programmes de l'OOF. L'OOF n'offre pas non plus de paiements de transfert (bourses, subventions ou aide aux particuliers; au secteur commercial; à des institutions non commerciales; à d'autres organisations gouvernementales) à des tiers.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

L'OOF prévoit, pour la période de 2017 à 2020, mettre en œuvre son plan d'activités à partir de ses ressources et affectations budgétaires actuelles.

PLAN DE COMMUNICATION

Plan d'activités

Le plan d'activités de l'OOF sert d'outil à l'interne pour la direction et le personnel dans l'élaboration des plans de programmes et d'outil d'évaluation du rendement de l'organisme grâce à la production régulière de rapports sur les initiatives à l'intention du conseil d'administration. Le plan communique de plus les objectifs opérationnels de l'OOF au ministre et au ministère des Finances.

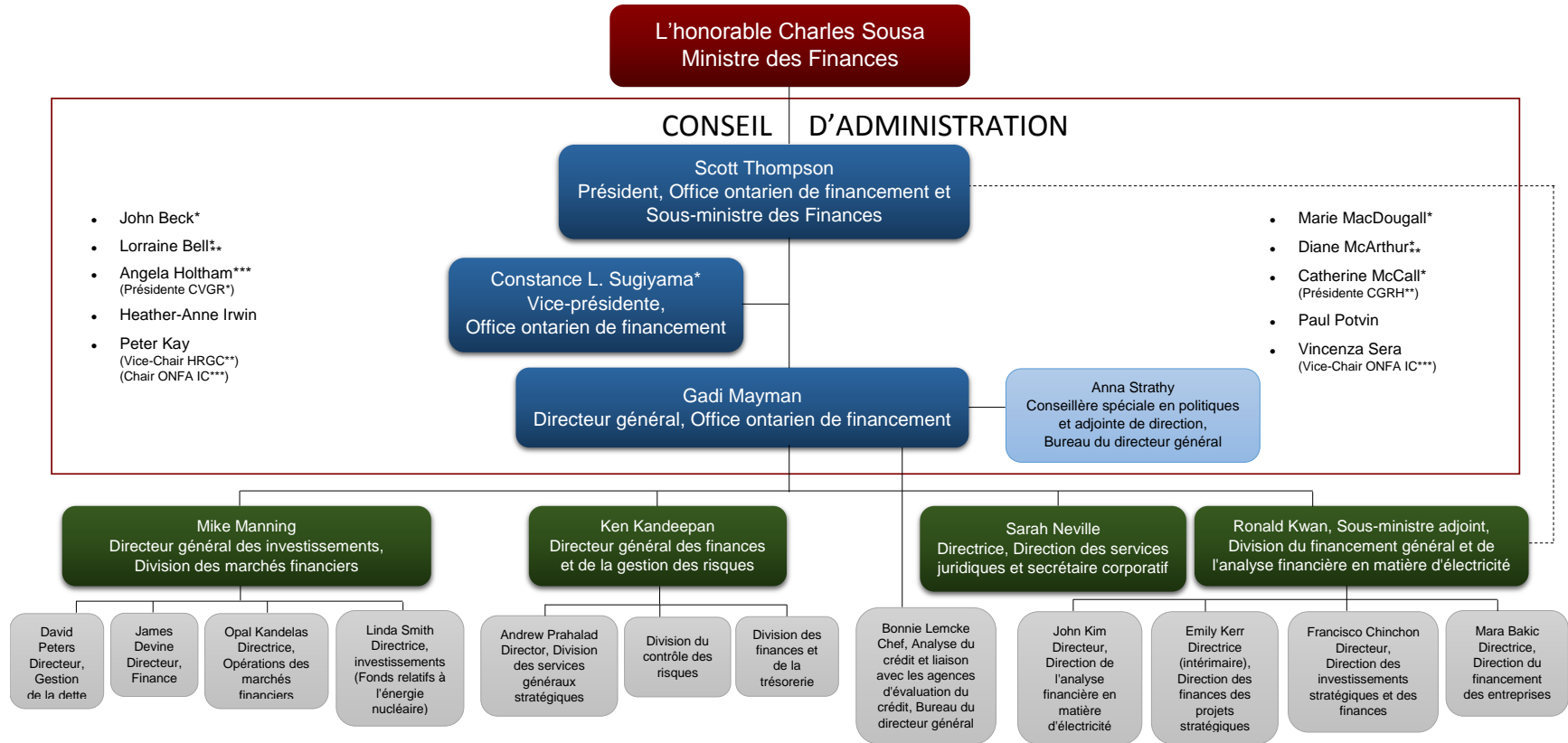
Autres communications

L'OOF compte un certain nombre de parties intéressées externes, dont des investisseurs individuels et institutionnels, des courtiers en valeurs mobilières, des banques et des agences de notation. L'OOF emploiera diverses méthodes pour communiquer avec ses parties intéressées pour la période de 2017 à 2020, dont les suivantes :

- | | |
|--------------------|---|
| 1 administrateurs. | Sites Web (comprenant entre autres des renseignements sur les dépenses) : www.ofina.on.ca ; www.ontariosavingsbonds.com ; http://www.ofina.on.ca/algp/french/index_fr.htm ; |
| 2 administrateurs. | Budget et mises à jour trimestrielles : création d'éléments ayant trait aux emprunts et à la gestion de la dette. |
| 3 administrateurs. | Fiches de renseignements et présentations et autres documents à l'intention des investisseurs (sur le site Web). |
| 4 administrateurs. | Rapport annuel (comme l'exige la <i>Loi de 1993 sur le plan d'investissement</i>). |
| 5 administrateurs. | Dépôt de documents réglementaires. |
| 6 administrateurs. | Plan d'activités. |
| 7 administrateurs. | Protocole d'entente. |

Nous emploierons d'autres moyens de communication au cours de l'année, par exemple des rencontres avec les investisseurs et des entretiens réguliers avec les agences de notation. L'OOF est de plus responsable d'élaborer des moyens de communication pour la SFIEO, et poursuivra la tenue du site Web de la SFIEO www.oefc.on.ca et la production du rapport annuel de la SFIEO.

ORGANIGRAMME



* CVGR = Comité de vérification et de gestion des risques
 ** CGRH = Comité de la gouvernance et de ressources humaines
 *** CI ONFA = Comité d'investissement de l'Ontario Nuclear Funds Agreement